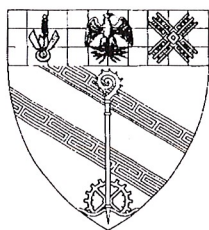


2025-46



République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 07
Nombre de membres ayant délibéré : 07

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 octobre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 25 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET - Mme Caroline LEGROS.

Absents excusés : M. Daniel BOE – Mme Sophie JOANNES-AUBERT – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Caroline LEGROS est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-46 : Tarif repas journée détente des aînés

A l'occasion du repas couscous organisé pour la journée détente des anciens, le dimanche 12 octobre 2025 à la salle Associative du Petit Mourmelon, il est stipulé que ce repas sera gratuit pour les personnes ayant atteint 65 ans au 31 décembre 2024 ainsi que leur conjoint.

69 personnes ont confirmé leur présence, parmi lesquels 59 personnes ayant atteint l'âge requis accompagnés de leur conjoint ainsi que 4 personnes payantes.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de valider les devis des Entreprises :

- Mimoun Moussa Allokokous pour 27.34 € par personne pour le repas, le dessert, la location du service de table, nappage et du service.
- STB pour 264 € pour la bière et la tireuse.
- L'achat des boissons (vins, eau, café) à Intermarché

Les membres du Conseil Municipal sont invités à titre gracieux, tandis que la participation des conjoints sera d'environ 40 €.

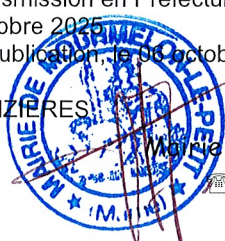
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les devis pour un montant d'environ 40 € par personne, et de fixer le tarif du repas pour les conjoints accompagnants à ce repas au tarif d'environ 40 € (après décompte définitif).

Fait à MOURMELON LE PETIT 06 Octobre 2025

Le Maire

René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 06 octobre 2025
Et de la publication, le 06 octobre 2025
Le Maire
René MAIZIERES



Mairie - 19 rue du 11 novembre 1918 - 51 400 Mourmelon-le-Petit
03 26 66 04 18 - E-Mail mairie@mourmelonlepetit.fr